

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD intervient dans un contexte dominé par les conséquences économiques de la guerre au Moyen-Orient. Or plutôt que d'anticiper les effets de cette crise sur la population, notamment la plus fragile, le gouvernement continue de sabrer dans les dépenses de l'État et d'asphyxier les services publics malgré leur rôle d'amortisseur, sans renoncer aux milliards supplémentaires de dépenses militaires ni remettre en question un modèle qui enrichit les profiteurs de la crise, tel Total, et accroît les inégalités.

Il est urgent de prendre les mesures de justice sociale et environnementale qui s'imposent : plafonnement des prix de l'essence, transition écologique, dégel du point d'indice, négociations sur les salaires et les carrières, augmentation de l'ISSR, des frais de déplacement, etc...

Dans l'Education nationale, les orientations présentées dans la circulaire de rentrée déjà parue, poursuivent sans surprise la même politique éducative responsable du creusement des inégalités scolaires et de la dégradation des conditions de travail.

Concernant la préparation de la rentrée 2026, les mobilisations récentes sur la carte scolaire se sont multipliées, notamment en Drôme. En guise de réponse, le ministre annonce une expérimentation dans 18 départements, dont le nôtre, qui ne vise qu'à une décentralisation de la gestion des moyens sans garantie du maintien d'un service public de proximité. Dans ce cadre, nous exigeons que la participation des organisations syndicales représentatives à l'ensemble des étapes de la mise en œuvre de ce projet soit effective.

Sur le plan de l'inclusion scolaire, la Conférence nationale sur le handicap doit se tenir fin juin sans avancées sur un véritable statut de fonctionnaire pour l'ensemble des AESH. Face au manque de moyens pour réussir l'école inclusive, les PAS, mesure phare de la politique du ministère, viennent de subir un nouveau revers parlementaire. En sera-t-il tenu compte ? Cela ne semble pas être le cas. La FSU-SNUipp demande la fin de leur expérimentation et extension dans la Drôme.

Face à cette politique éducative la FSU-SNUipp continue de revendiquer, avec la profession, une Ecole de la réussite pour toutes et tous, permettant l'inclusion des plus fragiles et l'émancipation de l'ensemble de la jeunesse ainsi que les moyens nécessaires pour l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

---

Concernant maintenant cette CAPD.

Sur la forme en premier lieu, nous souhaitons insister sur plusieurs choses.

Tout d'abord, la modification unilatérale et sans concertation préalable par l'Administration de la date initialement prévue, témoigne d'un manque de respect de cette instance paritaire et des délégué-es des personnels. Cela a entraîné a posteriori de nombreux échanges alors que le dialogue en amont de toute décision aurait été de mise. Cela a aussi créé une tension inutile dans le cadre de la préparation de cette instance importante, ainsi que l'absence de nombreux membres de la CAPD, dont Mme la DASEN, ce que nous regrettons.

Ensuite, nous dénonçons une nouvelle fois la disparition des critères prioritaires dans le cadre des demandes de TP sur autorisation, décision prise là aussi sans aucune concertation avec les délégué-es des personnels. Cela ne fait que renforcer le manque de lisibilité dans le traitement des demandes, là où la loi de TFP de 2019 avait déjà bien mis à mal la transparence dans l'ensemble des opérations de carrière.

Nous demandons donc que soient indiqués en premier lieu les critères qui ont prévalu à ces décisions de refus et s'il a été tenu compte des priorités indiquées jusque l'an passé encore dans le cadre du TP sur autorisation.

Enfin, toujours sur la forme, que dire encore cette année de la procédure...

Tout d'abord, plusieurs « bugs » dans l'application Colibris, que nous vous avons immédiatement signalés, ont mis en difficulté les personnels (comme par exemple le fait de ne pouvoir valider sa demande dans renseigner un certain nombre d'enfants).

Ensuite le calendrier pour que les IEN prennent l'attache des personnels dont Mme la DASEN envisageait de ne pas donner une suite favorable à leur demande de TP a été intenable : iels ne disposaient que d'un jour pour cela (le lundi 2 mars 2026, jour de classe donc), si bien que dans certains cas, c'est la DIPER qui a contacté les personnels concernés (leur laissant un message et leur demandant de rappeler). Cela constitue une entorse à la procédure puisque la circulaire indique explicitement que seuls les IEN sont amenés à se mettre en lien avec les personnels concernés.

Enfin, puisqu'il faut bien une fin, mais pas des moindres..., les toutes premières réponses Colibris négatives ont été ubuesques :

- « *ATTENTION : Nous avons étudié les possibilités de couplage sur votre circonscription tenant compte de toutes les candidatures sans pouvoir vous donner satisfaction* », comme si ces personnels avaient tous fait des demandes de mi-temps annualisé !
- « *Madame la directrice académique donne une suite favorable à votre demande de temps partiel pour l'année scolaire 2026-2027 en vous accordant une organisation 100% en tenant compte de votre quotité de repli demandée.* ». Quelle mansuétude !... d'autant qu'aucune quotité de repli ne pouvait être demandée.
- Finalement, les personnels recevaient 24h plus tard une autre réponse Colibris les informant pour certains que leur demande était accordée sous réserve de l'ajustement de la quotité de service demandée.

Là encore, il a fallu vous alerter sur ces « bugs », qui, s'ajoutant au calendrier précipité, s'apparentent à une certaine violence institutionnelle pour les personnels, dont l'exercice à temps partiel constitue pour la plupart une condition essentielle pour leur activité professionnelle.

Cerise sur le gâteau, il ne fallait pas terminer cette pièce de théâtre sans rejouer le sketch, pourtant galvaudé du fait de son utilisation à plusieurs reprises déjà ces dernières années dans le cadre des recours RDV de carrière, de la distinction « recours gracieux » et « saisine CAPD ». Pour faire court, il serait de la responsabilité des personnels de ne pas respecter une procédure dont ils et elles n'ont nullement connaissance, l'administration ne fournissant aucune indication sur les modalités de recours afin que ces derniers puissent aboutir sereinement en CAPD. Il a donc fallu, après que vous avez eu l'amabilité de nous signaler ces quelques cas, que la FSU-SNUipp26 relance en urgence (la veille du pont de l'Ascension) plusieurs collègues pour qu'ils notifient officiellement à l'administration leur volonté de voir traiter leur recours en CAPD.

Conclusion immuable puisque toujours la même : il est grand temps de mettre en place, et ce en concertation, une procédure de recours ad hoc, telle celle sur Colibris relative au recours Mouvement départemental.

Venons-en au fond maintenant.

Les membres de la FSU-SNUipp26 présent-es aujourd'hui défendent l'ensemble des demandes des personnels qui sollicitent ce droit de travailler à TP. Rappelons au passage que celles et ceux qui l'obtiennent, de droit ou sur autorisation, assument la conséquence d'un salaire diminué, pas toujours simple en ces temps d'inflation galopante.

Comme vous le savez, les personnels évoluent dans un contexte professionnel dégradé qui n'est plus à démontrer. Nous pensons que celui-ci pèse encore davantage sur celles et ceux qui ont formulé un recours. Il est donc primordial que l'Administration de proximité, qui œuvre au plus près des personnels, soit avant tout guidée par la prise en compte de leurs besoins, parfois de leur souffrance, clairement exprimés dans plusieurs courriers reçus à l'occasion de cette CAPD.

Or, concernant les dossiers qui nous intéressent ce jour, les refus mettent exclusivement et systématiquement en avant le fait que « *votre situation n'est pas identifiée comme prioritaire au regard de l'intérêt du service et des priorités définies dans le cadre de la préparation de rentrée* ». Au moins l'Administration reconnaît là le manque de moyens pour permettre aux personnels qui en font la demande, souvent par nécessité, d'allier équilibre professionnel et personnel.

Ces décisions, par ailleurs aucunement personnalisées et argumentées, sonnent en réalité pour les personnels comme une injustice et entraîneront le plus souvent travail sous-tension, arrêts de travail, demande de disponibilité voire démission, et en tout cas souffrance au travail.

Encore une fois le remède risque d'être encore pire que le mal. Pour les personnels individuellement, et pour le fonctionnement de l'institution. La situation en termes de RH pourrait devenir encore plus tendue si, au-delà de la maltraitance institutionnelle nationale rappelée plus haut (relative aux moyens, mais aussi aux salaires et au métier), une attention particulière n'est pas portée localement aux demandes d'une toute petite partie de la profession à user de ses droits. Toute petite partie oui, car bon nombre de personnels s'auto-censurent, ne formulant même plus de demandes ou de recours, tant ils et elles savent que leur démarche aura peu de chance d'aboutir.

Aussi et pour conclure sur ce sujet, la FSU-SNUipp 26 vous invite à accorder la possibilité de travailler à TP à l'ensemble des personnels qui vous en ont fait la demande et notamment à celles et ceux ayant formulé un recours. Au demeurant, après calculs, l'ensemble des recours constituent 8,75 ETP demandés ; les accords de TP avec modification de la quotité représentent eux 5 ETP. Il faudrait donc consacrer 3,75 ETP pour satisfaire l'ensemble des recours, sachant que si les demandes de TP à 80% étaient accordées et non requalifiées en 75%, 0,45 ETP serait déjà acquis, il ne resterait donc plus que 3,30 ETP à dégager. Sur un département comptant plus de 2500 personnels, cela nous semble une goutte d'eau tout à fait assumable, qui peut par exemple être compensée par des Inéats.

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD, nous vous remercions pour votre écoute attentive.